



SÉNAT
SENATE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS

du Sénat du Canada

Pour l'exercice clos le
31 mars 2019





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Sénat du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019;
 - l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état de l'excédent cumulé pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la



fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP'. The signature is fluid and cursive, with 'KPMG' on the top line and 'LLP' on the line below it. A horizontal line is drawn underneath the signature.

Ottawa, Canada

Le 27 février 2020

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

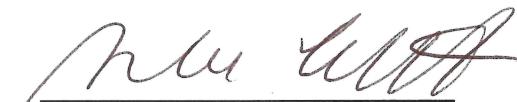
La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2019. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat du Canada.



Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pierre Lanctôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

27/02/2020

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec informations comparatives au 31 mars 2018

(En dollars)	2019	2018
Actif		
Actifs financiers :		
Encaisse en main en fin d'exercice	415 946 \$	418 175 \$
Montants à recevoir du Trésor	3 829 403	5 441 684
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	4 103 497	2 511 475
	8 348 846	8 371 334
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 590 629	7 513 129
Charges payées d'avance	529 342	274 623
	7 119 971	7 787 752
Total de l'actif	15 468 817 \$	16 159 086 \$

Passif et excédent cumulé

Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	8 153 111 \$	8 095 493 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 851 105	2 221 042
Indemnités de départ (note 7 b))	1 179 814	1 411 821
	12 184 030	11 728 356
Excédent cumulé	3 284 787	4 430 730
Total du passif et de l'excédent cumulé	15 468 817 \$	16 159 086 \$

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 11)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

(En dollars)	Budget (ajusté - note 12)	2019	2018 (révisé - note 9 c))
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux (note 7)	85 953 623 \$	77 983 847 \$	70 710 672 \$
Transports et communications	11 425 337	9 126 546	8 735 759
Services professionnels, accueil et repas	5 612 509	4 048 984	4 385 143
Locations et permis	1 343 441	1 135 297	1 226 678
Mobilier et accessoires	1 073 157	895 470	1 041 995
Réparations et entretien	852 809	748 415	734 266
Information et publications	768 741	557 615	588 173
Machinerie et équipement (ajusté - note 12)	450 000	448 894	515 994
Transferts à des organisations externes	430 000	440 472	485 814
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	75 587	9 380
Divers	-	1 121	784
Redressement au régime de retraite des sénateurs (note 8)	-	-	15 500 000
	107 909 617	95 462 248	103 934 658
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 9 b)) :			
Locaux	17 252 552	16 900 233	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	5 709 928	5 704 568	
Services d'indemnisation des accidents du travail	129 810	149 395	
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	2 204 628	2 183 367	
Total des charges	120 759 166	128 872 221	
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	184 040	152 488	
Diverses recettes	19 087	14 715	
Total des recettes	203 127	167 203	
Coût de fonctionnement net	120 556 039	128 705 018	
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor (note 3 c))	97 930 087	104 500 793	
Variation des montants à recevoir du Trésor	(1 612 281)	900 129	
Services reçus gratuitement (note 9 b))	23 092 290	22 754 196	
Financement total fourni	119 410 096	128 155 118	
Déficit de l'exercice	(1 145 943) \$	(549 900) \$	

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent cumulé

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

(En dollars)	2019	2018
Excédent cumulé, en début d'exercice	4 430 730 \$	4 980 630 \$
Déficit de l'exercice	(1 145 943)	(549 900)
Excédent cumulé, en fin d'exercice	<u>3 284 787 \$</u>	<u>4 430 730 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

(En dollars)	2019	2018
		(révisé - note 9 c))
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	120 556 039 \$	128 705 018 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 204 628)	(2 183 367)
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(23 092 290)	(22 754 196)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(75 587)	(9 380)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Encaisse en main en fin d'exercice	(2 229)	646
Comptes débiteurs et avances	1 592 022	384 612
Charges payées d'avance	254 719	(123 085)
Comptes créditeurs et charges à payer	(57,618)	(1 233 742)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(630 063)	(415 859)
Indemnités de départ	232 007	344 876
	96 572 372	102 715 523
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 357 952	1 785 460
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(237)	(190)
Encaisse nette provenant du Trésor	97 930 087 \$	104 500 793 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada (« Sénat ») est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et autres entités parlementaires.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.
- (iii) Congés de maladie : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les coûts liés aux congés de maladie sont comptabilisés en charges par le Sénat lorsqu'ils sont utilisés. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers. Les charges à payer qui s'y rapportent sont inscrites dans les états financiers du gouvernement du Canada.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme les matériels informatiques et les mobiliers et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

k) Immobilisations corporelles (suite):

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations portent principalement sur les éléments importants suivants : le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, le passif au titre des primes liées au rendement et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écartier considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2019	2018
Coût de fonctionnement net	120 556 039 \$	128 705 018 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(23 092 290)	(22 754 196)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 204 628)	(2 183 367)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	184 040	152 488
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(75 587)	(9 380)
Diminution de la tranche à long terme du passif lié aux indemnités de départ	93 140	498 637
Augmentation du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	(630 063)	(415 859)
Autres	(443 351)	(193 946)
	(26 168 739)	(24 905 623)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 357 952	1 785 460
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(237)	(190)
Augmentation des charges payées d'avance	254 719	123 085
Autres	90 397	247 197
Crédits utilisés	96 090 131 \$	105 954 947 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2019	2018
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	74 151 222 \$	69 584 548 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	25 065 709	39 205 358
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	7 310 300	6 288 559
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(10 437 100)	(9 123 518)
 Crédits utilisés	 96 090 131 \$	 105 954 947 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2019	2018
Encaisse nette provenant du Trésor	97 930 087 \$	104 500 793 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	184 040	152 488
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH/TVQ remboursable	80 106	(51 645)
Augmentation (diminution) de la tranche à court terme du passif lié aux indemnités de départ	(138 867)	153 761
Autres	(352 954)	299 421
 Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution (augmentation) de l'encaisse en main	2 229	(646)
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	(1 672 128)	(332 967)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	57 618	1 233 742
 (1 612 281)		900 129
 Crédits utilisés	 96 090 131 \$	 105 954 947 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

(a) Comptes débiteurs et avances :

	2019	2018
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	4 069 175 \$	2 305 634 \$
Comptes débiteurs externes	28 722	199 741
Petite caisse et avances	5 600	6 100
	4 103 497 \$	2 511 475 \$

(b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2019	2018
Aux entités internes	4 276 898 \$	4 130 501 \$
Aux entités externes	3 102 283	3 418 260
Aux ministères et organismes fédéraux	773 930	546 732
	8 153 111 \$	8 095 493 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Logiciels	6 696 207 \$	442 780 \$	(60 383) \$	44 220 \$	7 122 824 \$
Mobilier et accessoires	3 877 817	172 496	(251 927)	-	3 798 386
Matériel informatique	3 538 444	509 398	(280 735)	-	3 767 107
Machinerie et équipement	4 089 955	152 723	(757 944)	-	3 484 734
Améliorations locatives	657 841	28 280	-	-	686 121
Véhicules	328 344	-	(3 000)	-	325 344
Actifs en cours de développement	85 205	52 275	(2 144)	(44 220)	91 116
	19 273 813 \$	1 357 952 \$	(1 356 133) \$	- \$	19 275 632 \$

	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Logiciels	3 513 600 \$	975 223 \$	(60 383) \$	- \$	4 428 440 \$
Mobilier et accessoires	2 244 916	227 721	(250 762)	-	2 221 875
Matériel informatique	2 244 087	633 383	(280 735)	-	2 596 735
Machinerie et équipement	3 136 590	301 828	(685 429)	-	2 752 989
Améliorations locatives	410 309	43 558	-	-	453 867
Véhicules	211 182	22 915	(3 000)	-	231 097
	11 760 684 \$	2 204 628 \$	(1 280 309) \$	- \$	12 685 003 \$

Valeur comptable nette	2019	2018
Logiciels	2 694 384 \$	3 182 607 \$
Mobilier et accessoires	1 576 511	1 632 901
Matériel informatique	1 170 372	1 294 357
Machinerie et équipement	731 745	953 365
Améliorations locatives	232 254	247 532
Véhicules	94 247	117 162
Actifs en cours de développement	91 116	85 205
	6 590 629 \$	7 513 129 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Dans le cadre des projets de la vision et du plan à long terme (VPLT), le Sénat se verra transférer des immobilisations corporelles par des apparentés au cours des prochaines années et, dans certains cas, l'utilisation de ces biens par le Sénat a déjà commencé. Ces actifs seront transférés lorsque les projets seront terminés et la valeur comptable des actifs ne peut pas être estimée en date du 31 mars 2019.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artéfacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2019 :

Type d'objet	Nombre
Service de table et argenterie	2 733
Autres artéfacts	2 134
Meubles	1 424
Œuvres d'art	241
Artéfacts prêtés par des ministères et organismes	133

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2019, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 5 104 620 \$ (4 282 509 \$ en 2018). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,01 fois les cotisations des employés (1,01 fois en 2018), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,00 fois en 2018). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2019	2018
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	1 411 821 \$	1 756 697 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	49 259	333 957
Prestations versées au cours de l'exercice	(281 266)	(678 833)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	1 179 814 \$	1 411 821 \$

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts: le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publiques du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

a) Cotisations versées au régime de retraite :

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 2 879 605 \$ en 2019 (2 703 982 \$ en 2018) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Les taux de cotisation des sénateurs ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent le 1er janvier 2017. Pour l'exercice 2019, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,4 pour cent (19,5 pour cent en 2018) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,5 pour cent (19,4 pour cent en 2018) pour les trois derniers mois.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,0 en 2018) pour le compte d'allocations de retraite et 1,0 (1,0 en 2018) pour la convention de retraite.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2019 était de 2,9 pour cent environ (3,7 pour cent en 2018).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

b) Redressement au régime de retraite :

Comme l'exige la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, une évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée par le Bureau de l'Actuaire en chef à tous les trois ans, au minimum. Le plus récent rapport actuariel au 31 mars 2016 a été publié le 13 septembre 2017. Le rapport contient une observation quant à une insuffisance actuarielle dans le compte ARP. Selon la loi, cette insuffisance doit être créditee au compte selon les modalités déterminées par le président du Conseil du Trésor. En 2018, sous la directive du Conseil du Trésor, le Sénat a comptabilisé un redressement à ses charges de 15 500 000 \$ financé au moyen de crédits législatifs parlementaires.

Le rapport actuariel est disponible sous la rubrique des Rapports Actuariels de l'Actuaire en chef du Canada.

9. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2019	2018
Comptes débiteurs, ministères et organismes	4 069 175 \$	2 305 634 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	773 930	546 732

b) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficience et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

9. Opérations entre apparentés (suite) :

c) Ajustement au titre de la période antérieure - Services reçus gratuitement :

Au cours de l'exercice, Services publics et Approvisionnement Canada, qui fournit gratuitement des services de locaux au Sénat, a révisé le calcul de la valeur de ces services dont il a fait rapport au Sénat pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Par conséquent, les montants déclarés de frais de locaux et des services reçus gratuitement ont été sous-évalués de 4 596 258 \$ dans les états financiers de 2018.

Le Sénat a ajusté l'information comparative pour tenir compte de cet ajustement pour l'exercice antérieur, qui n'a pas d'incidence significative sur la situation financière du Sénat.

L'incidence sur les états financiers est la suivante :

	Rapporté initialement	Ajusté
État des résultats		
Charge de locaux	12 303 975 \$	16 900 233 \$
Services reçus gratuitement	18 157 938	22 754 196
État des flux de trésorerie		
Coût de fonctionnement net	124 108 760 \$	128 705 018 \$
Services reçus gratuitement	(18 157 938)	(22 754 196)

10. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2020	5 078 184 \$
2021	2 496 599
2022	2 419 899
2023	1 841 637
2024	1 726 905
Total	13 563 224 \$

11. Éventualités :

Au 31 mars 2019, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018
(En dollars)

12. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses du Sénat, à l'exception des crédits parlementaires budgétés pour la machinerie et l'équipement qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites à l'état de la situation financière ainsi que le coût de la machinerie et de l'équipement figurant à l'état des résultats. Le montant budgété pour ce poste a été ajusté afin de ne présenter que la partie non capitalisée de la machinerie et de l'équipement. Après la réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour la machinerie et l'équipement est réparti comme suit :

	Budgété	Utilisé
Montant budgété initial	1 620 486 \$	1 806 846 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 170 486)	(1 357 952)
Machinerie et équipement non capitalisé	450 000 \$	448 894 \$

	Budgété	Utilisé
Budget total selon le Budget principal des dépenses	109 080 103 \$	96 445 200 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 170 486)	(1 357 952)
Coût total de fonctionnement	107 909 617 \$	95 087 248 \$

13. Données comparatives :

Certaines données comparatives de 2017-2018 ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2018-2019.